

Apprendre la langue de la région d'accueil, un seuil obligatoire ?

- Dans sa Déclaration de politique régionale, le gouvernement wallon a modifié le parcours d'accueil.
- L'apprentissage du français y est rendu obligatoire pour les primo-arrivants.
- Le caractère coercitif de la mesure ne convainc pas l'ensemble des acteurs.

La Communauté germanophone a démarré un peu plus tard que les autres instances fédérées sa réflexion sur l'intégration des nouveaux venus dans le monde du travail et dans la société tout court. Ici comme ailleurs, la maîtrise de la langue est un élément déterminant d'une bonne insertion.

“Par contre, ce que je retire de mon expérience personnelle, c'est que de pouvoir s'exprimer dans la langue régionale est la condition sine qua non pour une intégration réussie.”

ANTONIOS ANTONIADIS

Ministre (PS) de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales de la Communauté germanophone

La semaine dernière, vous avez lancé l'idée de lier l'octroi d'allocations sociales à l'apprentissage de la langue de sa région pour les immigrés légaux non européens. Un point de vue surprenant dans le chef d'un élu socialiste car le PS n'était pas chaud jusqu'à la dernière DPR.

Pour moi, la maîtrise de la langue est la clé de voûte pour une intégration sociale réussie. Elle améliore les perspectives dans la recherche d'un travail régulier et correctement rémunéré. A moins de se faire exploiter par des “négriers” sans scrupules, il sera très difficile de trouver du travail en Communauté germanophone sans avoir des connaissances appropriées de l'allemand. Nous sommes là pour aider les primo-arrivants et non pour les discriminer. Mais, pour pouvoir les aider, leur apprentissage de l'allemand pour être capable de s'intégrer est indispensable. C'est la raison pour laquelle nous voulons rendre obligatoire l'apprentissage de l'allemand aux primo-arrivants non ressortissants de l'Union européenne. La Communauté germanophone ne se distingue d'ailleurs pas de la Région wallonne par cette mesure, suivant sa récente Déclaration de politique régionale comme vous le précisiez ci-avant.

En quoi consiste le projet d'intégration de la Communauté germanophone ?

Notre projet d'intégration des personnes issues de la migration s'inscrit au sein du Concept du développement régional (REK – “Regionales Entwicklungskonzept”) de la Communauté germanophone. Ce concept est le pilier du programme politique et du travail du gouvernement de la Communauté germanophone pour les années à venir. Le projet s'étale sur plusieurs années et sera mis en œuvre en plusieurs étapes. L'élaboration d'un parcours d'intégration pour la Communauté germanophone et l'adoption d'un décret d'intégration par notre Parlement d'ici la fin de la législature sont parmi les projets les plus importants.

A quel stade en est ce processus aujourd'hui ?

Nous nous trouvons actuellement encore au tout début d'un très long processus. La première étape, la désignation des membres d'un groupe de travail, devrait s'opérer au printemps de cette année.

La Communauté germanophone démarre relativement tard elle aussi ce processus. Pourquoi ? Ne faut-il pas harmoniser les différents parcours “régionaux” ?

La Communauté germanophone offre déjà depuis longtemps des cours de langue adaptés aux besoins des primo-arrivants. Notre Conseil pour le développement, la solidarité et l'intégration (“Rat für Entwicklung, Solidarität und Integration” – Resi) a élaboré un concept d'intégration dont une des recommandations principales est l'obligation de l'apprentissage de l'allemand. Le gouvernement de la CG se devait de prendre en considération ces recommandations. Quant à une harmonisation des différents parcours, la Communauté germanophone misera sur une concertation étroite avec ses partenaires, tant à l'étranger que dans le reste du pays. Toujours en est-il que les défis d'intégration varient aussi selon la situation dans les différentes régions, une harmonisation intégrale ne me semble donc pas toujours possible.

Pour en revenir à l'obligation linguistique, celle-ci est avancée de longue date du côté de la Flandre et n'y suscite pas de controverses. Comment expliquer ces différences entre le nord et le sud ?

En effet, il s'agit de deux entités fédérées qui, dans le cadre de leur autonomie, ont opté pour des démarches et des stratégies bien différentes.

Votre parcours personnel devrait aussi être un exemple pour tous ceux qui voudraient autant s'intégrer en Communauté germanophone...

Il est vrai que mon intégration semble avoir été un succès et on pourrait la considérer comme un exemple. Toutefois, comparaison n'est pas raison. Mes conditions de départ ne sont nullement comparables à celles auxquelles doivent faire face de nombreux immigrés issus de régions secouées par des guerres et des crises. C'est donc une raison de plus de les accompagner plus étroitement sur leur chemin d'intégration. Par contre, ce que je retire de mon expérience personnelle, c'est que de pouvoir s'exprimer dans la langue régionale est la condition sine qua non pour une intégration réussie.

Entretien : Christian Laporte

Le caractère coercitif de l'apprentissage du français n'est pas nécessaire et manque de fondement. Actuellement, la grande majorité des primo-arrivants suivent les cours de leur propre initiative. Par ailleurs, l'obligation est implicite puisque la connaissance du français est nécessaire pour accéder à la formation et à l'emploi. L'intégration est un tout, à ne pas réduire à la seule connaissance de la langue.

“Nous insistons sur le fait que le français est incontournable, mais son apprentissage doit partir d'une prise de responsabilité et non d'une obligation, imposée d'en haut.”

FRANÇOISE RONDEAU

Directrice du Ceraic,
Centre régional d'action interculturelle
du Centre.

Le Ceraic se charge de coordonner les associations actives dans l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants. Quel regard jetez-vous sur le caractère obligatoire de l'apprentissage du français ?

Notre position est celle de la plupart des directeurs des centres régionaux. S'il y a du bon sens derrière cette décision, elle ne résout pas le problème de l'intégration. D'abord, cet apprentissage est déjà obligatoire, implicitement, car il est nécessaire pour accéder aux formations données par le Forem ou les CPAS, pour accéder à l'emploi. De plus, les primo-arrivants sont demandeurs. On les prend pour une fois en considération. Ils ne vivent donc pas ce parcours comme une obligation mais l'estiment comme un plus. Notre expérience fait apparaître que ces personnes-là, celles qui veulent être impliquées dans la vie locale et associative, qui cherchent un emploi, apprennent la langue spontanément. Par ailleurs, un grand nombre de personnes sont exclues de ce parcours: les ressortissants européens, notamment, alors que nombreux sont ceux qui, parmi eux, souhaitent le suivre. Cette obligation ne vise donc que très peu de personnes.

Le caractère obligatoire de cette mesure précise ne changerait donc pas fondamentalement les choses ?

Le parcours est un avantage à l'intégration. Mais celle-ci est un tout. On peut très bien être intégré en ne maîtrisant pas tout à fait la langue mais en ayant un boulot, en participant à la vie associative, etc. Et inversement, la connaissance de la langue n'est pas une garantie d'intégration. La mesure coercitive ne changera pas grand-chose. Ce n'est pas une nécessité, encore moins une priorité. C'est une mesure pour la forme.

Faudrait-il rendre obligatoire l'entièreté du parcours accueil (apprentissage du français, formation à la citoyenneté et orientation socioprofessionnelle) ?

Ce serait s'aligner sur l'"imburgering" flamand. Dans les milieux officiels et académiques, on lui reconnaît d'avoir favorisé l'émancipation de femmes issues de certains milieux, mais cela ne signifie pas pour autant

qu'elles soient intégrées, qu'elles aient trouvé un emploi. Encore faut-il que le pays d'accueil, les communes, les quartiers, les acceptent et fassent un pas vers elles, et cessent de les stigmatiser. Ce qui n'est pas forcément le cas.

N'est-ce pas une bonne chose d'aller vers plus d'harmonie entre des politiques régionales jusqu'ici différentes ?

Ce ne serait pas mal, j'en conviens. Mais soyons réalistes : cela serait possible entre la Région wallonne et bruxelloise mais ça n'arrivera pas avec la Flandre tant nos visions sont différentes : là, un parcours d'intégration, ici, un parcours d'accueil. La philosophie diffère. Nous considérons le parcours d'accueil comme un accompagnement. C'est un droit plus qu'une obligation. Cela dit, il y a des devoirs et nous nous devons de les communiquer. Nous insistons sur le fait que le français est incontournable, mais son apprentissage doit partir d'une prise de responsabilité et non d'une obligation imposée d'en haut.

Dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement wallon conditionne cette obligation à la disponibilité de budgets.

Toutes les entités fédérées ont des finances en baisse. J'ai un doute sur la possibilité à court terme de voir cette obligation mise sur pied.

Qu'est-ce que cela impliquerait sur le terrain ?

Le point positif tient dans l'augmentation des moyens, indispensables, pour les associations qui sont en charge de ce parcours. Cela permettrait probablement de rencontrer la demande, tant qualitativement que quantitativement. Actuellement, déjà, elle est supérieure à l'offre.

Apprendre le français, ce n'est pas le connaître...

La nuance sémantique importe. Surtout dans l'accès à la nationalité, pour laquelle le demandeur doit démontrer un certain niveau de connaissance.

Entretien : Valentine Van Vyve